

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE
Séance du 21 juin 2012
COMPTE RENDU

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Représentants de l'autorité territoriale siégeant en qualité de titulaire :

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,
Madame Dominique REMBOTTE, départ à 11h35
Madame Hélène PARRA,

Représentants du personnel siégeant en qualité de titulaire :

Monsieur Christian POUCHAIN,
Madame Martine GIQUELLO,
Monsieur Fabrice DEWULF,
Monsieur Gérard HERMINET,
Monsieur Giuseppe CASTELLO,
Monsieur Pascal HOOGSTOEL,
Monsieur Joël POULY,
Monsieur Jean-Bernard CARLIER,

Représentants du personnel siégeant en qualité de suppléant :

Monsieur François DELACROIX,
Monsieur Jérôme BEREUX,
Monsieur Haizdine BOUZIANE,
Monsieur Joël THULLIEZ,
Monsieur Jérôme BRESSON,
Monsieur André GUILLEMOT,
Monsieur Christian GALLET,

Etaient excusés :

Représentants de l'autorité territoriale :

Madame Catherine DE PARIS,
Madame Françoise DAL,
Madame Christelle FAUCHET,
Monsieur Philippe KEMEL,
Monsieur Sylvain ESTAGER,
Monsieur Rudy ELEGEEST,
Monsieur Christophe PILCH,
Monsieur Michel-François DELANNOY,
Monsieur Eric ROMMEL,

Monsieur Sylvain STANESCO,
Monsieur Claude NICOLET,
Madame Rachida SAHRAOUI,
Monsieur Dominique PLANCKE,

Représentants du personnel :

Monsieur Bernard DELBECQ,

Etaient également présents :

Monsieur Georges DE VREESE, Directeur Général Adjoint «Ressources Humaines, Accueil et Information »,
Monsieur Wilfried LEFEBVRE, Chef du Service « Communication Interne et Relations Sociales »,
Madame Stéphanie DAFEUR, Gestionnaire « Relations Sociales »,
Madame Isabelle TANCHON, Gestionnaire « Relations Sociales »,
Monsieur Jean-Paul DEBAETS, Assistant de Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

Experts désignés par l'Administration :

Monsieur Paul NAELS, Directeur Général Adjoint du Pôle « Réalisation et Gestion Patrimoniale des Equipements Régionaux »,
Monsieur Gilles RUYSSCHAERT, Directeur de la Direction de l'Exploitation, de la Maintenance et de Sécurité
Madame Martine PAVOT, Directrice Générale Adjointe du Pôle « Education et Jeunesse »,
Monsieur Camille KUPISZ, Directeur des Formations Initiales,
Monsieur Rémi MAILLARD, Directeur de la Direction Adjointe à la Maîtrise Budgétaire et à la Coordination
Madame Hélène MULLER, Direction du Contrôle de Gestion,
Monsieur Didier DUPONT, Directeur de la DDN-SI
Monsieur Jérôme DARRAS, Inspecteur Général,
Madame Anne RENAULT, Directrice Adjointe Déléguée au Développement des RH,
Madame Fabienne DUPUIS, Direction des Ressources Humaines,
Madame Dominique JOUANNEAU, Direction des Ressources Humaines,
Monsieur Jean François DESPREZ, Délégué Ressources Humaines TOS à la DRH,
Monsieur Didier HUYGHE, Délégué Ressources Humaines TOS à la DRH,
Madame Sylvie BERTHIER, Déléguée Ressources Humaines TOS à la DRH,
Madame Marie-Lise DRUON, Déléguée Ressources Humaines TOS à la DRH,
Madame Anne WAXIN, Consultante à la Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation

Etaient excusés :

Monsieur Yves DURUFLÉ, Directeur Général des Services,
Monsieur François DELAGRANGE, Directeur de Cabinet,

Monsieur Patrice MARCHANT, Chargé de mission « Dialogue Social »,
Monsieur Thierry GILLET, Directeur à la Direction de la Programmation Technique et des Etudes,
Monsieur Francis OLIVE, Directeur Adjoint délégué à la Gestion du personnel,
Monsieur Noël LENANCKER, DGA du Pôle Partenariats territoriaux et européens,
Monsieur Sylvain PETIT, Directeur Adjoint délégué, Direction des Formations Initiales,
Madame Dany CAMPEDELLI, Direction des Formations Initiales,

Expert proposé par le syndicat UNSA :

- Monsieur Denis PICHONNIER

Expert proposé par le syndicat CGT :

- Madame Kathy DELECOURT

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE.

Le quorum est atteint.

Madame Hélène PARRA est désignée secrétaire de la séance et Monsieur Giuseppe CASTELLO est désigné secrétaire - adjoint.

En préambule et au nom de la CGT, Monsieur DEWULF (CGT) se félicite des résultats des élections législatives et espère vivement que la situation des plus déshérités s'améliorera. Il tient également à faire son mea culpa suite à son intervention au précédent CTP puisqu'il avait mis en cause, à tort, le service communication interne et relations sociales au sujet de la mise en ligne du PV et du Compte rendu du CTP CE du 15 juin. Après vérification, cela avait été fait.

Il regrette enfin le retrait du dossier relatif aux fourchettes de grade car un travail très positif avait été réalisé sur le sujet. Il demande au Président que ce dossier soit remis à l'ordre du jour du CTP.

En réponse au questionnement relatif aux fourchettes de grade, M.ALEXANDRE estime qu'on ne peut réintroduire un dossier le jour pour le lendemain, par respect pour l'ensemble des membres de l'instance. Il préfère que ce dossier soit sereinement travaillé avec les services et permette d'obtenir une adhésion à 100% lors du prochain CTP puisque Monsieur DEWULF parle d'un accord à 90%. Cela permettra d'ajuster le dispositif afin d'éviter toute conséquence négative pour les agents.

M. POULY (UNSA) rejoint les propos de M.DEWULF (CGT). Il estime avoir obtenu entière satisfaction sur le dossier des fourchettes de garde. Il aurait aimé que ce dispositif soit validé avant les prochaines CAP. Il demande enfin que le PV et le compte rendu soient unifiés sous peine de vote contre.

M.ALEXANDRE considère que ce n'est pas un motif suffisant de rejet. Le PV qui est un relevé d'avis est le plus rapide à réaliser. Il est fait pour refléter ce qui a été décidé ou du moins ce

qui a recueilli un avis positif. Le compte rendu prend en compte les débats, ce qui n'est pas utile au vote. L'important est le résultat de la réunion.

Il ajoute que, s'il avait reçu une demande officielle de l'ensemble des organisations syndicales pour réintroduire le dossier des fourchettes de grade à l'ordre du jour, cela aurait pu éventuellement être étudié. Néanmoins, les élus régionaux, qui votent le budget, méritent également de la considération et ils ne disposaient pas du même niveau d'information que les représentants du personnel. Il propose donc de repousser le débat au prochain CTP.

1. Adoption du procès verbal de la séance du 22 décembre 2012

L'adoption du rapport est soumise au vote (à main levée).

Monsieur Wilfried LEFEBVRE proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	-3-	-2-	-5-	
CONTRE	--	--	--	-1-
ABSTENTION	--	--	--	--
NE PREND PAS PART AU VOTE	--	--	--	--

Nombre de membres ayant voix délibérative : 11

Avis favorable

Explications de vote :

L'UNSA vote contre car elle souhaite que le procès verbal contienne l'ensemble des interventions c'est-à-dire une fusion du procès verbal et du compte-rendu.

2. Rapports pour avis

- Actualisation du Référentiel des emplois et fourchettes de grade

RAPPORT REPORTE

- Gestion des EMOP

Présentation du rapport par Monsieur Gilles RUYSSCHAERT, Directeur de la Direction de l'Exploitation, de la Maintenance et de la Sécurité (DEMS).

M.RUYSSCHAERT présente le rapport en complément des documents transmis aux membres.

Il propose un double rattachement des équipes EMOP : aux intendants et proviseurs des lycées supports, d'une part, et à une Direction technique située au sein du pôle RGPE, d'autre part. Conformément aux règles posées par le règlement intérieur « temps de travail », il souhaite laisser les intendants en management de proximité notamment pour le contrôle des heures et des congés. Pour le reste, la DEMS prendrait la main. Cela permettrait à la DEMS d'avoir une stratégie sur la compétence des EMOP. Ainsi, il serait possible d'insister sur la compétence tout corps d'état car il y a un manque en la matière. Par ailleurs, il convient d'avancer sur la programmation des travaux en lien avec le Pôle Education Jeunesse. Ainsi les Comités inter-établissements pourraient être relancés. Tous les besoins de travaux pourraient être recensés. Cela permettrait d'établir une programmation pluri-annuelle et un plan de charge des équipes mobiles.

Les besoins en spécialités et effectifs seraient davantage identifiés et une équité de traitement entre les équipes pourrait être mise en place. Ainsi, par exemple, les moyens techniques tels que les véhicules ou EPI seraient mieux partagés.

Sur le plan administratif, il convient de mettre en place des procédures identiques pour tous (ex : remboursement des frais). Une réflexion a également débuté sur une implantation commune des EMOP, UTIL et veilleurs patrimoniaux sur un même site. Une fonction administrative pourrait être mutualisée.

M.RUYSSCHAERT ajoute que ce mode d'organisation existe dans d'autres collectivités : 8 Régions l'ont adopté, d'autres souhaitent l'expérimenter.

Il tient à rappeler qu'une marge de manœuvre sera laissée dans le plan de charge des EMOP pour les interventions s'urgence.

Sur un plan RH, Il tient à souligner qu'une démarche GPEC propre aux équipes mobiles va être menée en lien avec la Direction des Ressources Humaines et les partenaires sociaux. Un effort sera consenti également sur les formations qui sont essentielles pour garantir la qualité des interventions. Au niveau des effectifs, il précise qu'un tableau a été remis et qu'il reprend par secteur les établissements concernés, les surfaces des bâtiments, les postes d'EMOP et leurs spécialités. L'idée est d'avoir une approche objective du nombre de postes nécessaires en fonction des surfaces à maintenir, de la vétusté des locaux, de la distance entre lieu d'implantation de l'EMOP et lieux d'intervention. Les secteurs qui, a priori, ne seront pas modifiés pourraient en revanche être assouplis. Les cadres d'emplois spécifiques des agents EMOP ne seraient pas touchés.

Parallèlement, un travail a été entrepris avec la Direction du Contrôle de Gestion afin de comparer les coûts entre régie et interventions externes. M. RUYSSCHAERT affirme que ces coûts semblent d'ores et déjà compétitifs.

M.DELACROIX (CFDT) considère que le rattachement à la DEMS est positif mais il aurait aimé que la collectivité aille plus loin c'est-à-dire jusqu'à un rattachement total à la DEMS avec intégration dans les cadres d'emplois classiques. A l'heure actuelle, cette démarche n'est donc pas complètement aboutie. Ce document est une base de travail, néanmoins certains points restent à améliorer :

- intégrer le chef d'équipe au groupe de travail permanent DEMS/Intendants,
- verser la prime de travaux insalubres et les remboursements de frais de déplacement de manière forfaitaire comme au Département du Nord,
- envisager La prise en charge des EPI par le Région comme dans les Ports,
- Obtenir l'équité de traitement.

L'évolution des effectifs semble favorable même si l'objectif reste de 12 + 1. Il s'interroge sur le mode de calcul proposé et souhaite une autre organisation pour les interventions, basée sur un rayonnement autour de l'EMOP.

M.DEWULF (CGT) est, pour sa part, très satisfait des propositions présentées. Il partage 90 à 95% de l'analyse exposée par M.RUYSSCHAERT.

Il se félicite que tout soit mis en œuvre dans le respect du règlement intérieur et des cadres d'emplois spécifiques, donc dans un souci d'équité de traitement. Il avait constaté un manque de pilotage des EMOP qui devrait être solutionné grâce à la nouvelle organisation. Il souhaite que les 170 établissements soient traités de la même manière, ce qui n'est pas vraiment le cas aujourd'hui. Il rappelle, par ailleurs que le rôle d'une EMOP n'est pas de réaliser des petits travaux (les tâches simples et quotidiennes telles que les changements de fusible). Elles doivent être chargées de travaux conséquents. Tout cela est repris dans le rapport et le satisfait.

Il partage globalement l'analyse sur le calcul du ratio des effectifs nécessaires en fonction du nombre d'établissements, de la surface, etc....Il reconnaît que les besoins doivent être rééquilibrés.

Il est certain que le recours aux EMOP permet à la collectivité de faire des économies par rapport au privé. Il propose d'ailleurs de réinjecter les sommes économisées en postes dans les EMOP.

Il regrette simplement que les partenaires sociaux n'aient pas été systématiquement associés aux groupes de travail sur cette question.

En revanche, il se félicite de n'avoir désormais qu'un seul interlocuteur sur le sujet au lieu de 19.

Il indique que les EMOP souffrent d'un manque de considération.

Il rappelle qu'il convient de donner une priorité aux EMOP pour la promotion interne et il propose de constituer 2 sous équipes à l'intérieur de chaque équipe EMOP, ce qui induirait de surcroît le versement de la NBI aux 2 responsables de sous équipes. Il souhaite également des nominations sur place.

Il remarque, avec une joie non dissimulée, que certaines propositions de la CGT ont été textuellement reprises. Il demande en revanche que les termes de « redéploiement » et « mutualisation » soient remplacés sous peine de chagriner son organisation.

Après un rappel à l'ordre de M.ALEXANDRE sur la durée des interventions, M.DEWULF (CGT) termine son propos en rappelant que les EMOP interviennent sur des chantiers mais aussi en dépannage. Il convient donc de laisser du temps pour les dépannages. Il rappelle également que les 25 jours prévus dans le règlement concernent les travaux tout corps d'état et non les équipes spécialisées. Il réclame par ailleurs la nomination d'un assistant de prévention (autre que le chef d'équipe) dans chaque équipe EMOP et souhaite ardemment que le travail sur les fiches métiers débute car il estime être dans l'inconnu sur ce sujet. Au sujet des EPI, il demande que ceux-ci soient gérés par la collectivité.

M.POULY (UNSA) est satisfait de cette réorganisation. Il rappelle que l'UNSA avait été la seule à voter contre l'organisation des EMOP présentée en 2007. Il se félicite du rattachement à la DEMS mais regrette le double rattachement.

Il estime qu'il s'agit d'un plan ambitieux : créations de postes à la DEMS, renforcement des équipes, programmation des travaux, fourniture des EPI à tous les agents, adoption d'un mode unique de remboursement des frais de déplacement,...

Les équipes ont besoin de reconnaissance professionnelle et statutaire. L'UNSA souhaite la fin du double rattachement comme pour les UTIL. Les agents doivent intégrer la DEMS et il convient de créer un référentiel des emplois spécifique EMOP.

M. POULY ajoute qu'il est favorable à un tarif de restauration unique pour les équipes ou à une généralisation des chèques déjeuner car des écarts de prix conséquents existent entre les restaurations des différents établissements.

Il s'insurge contre l'obligation imposée aux agents techniques d'ouvrir et fermer les portes de l'établissement en cas de travaux. C'est, selon lui, à une personne de catégorie A d'assumer la responsabilité.

Il s'oppose au calcul du nombre de postes en fonction de la vétusté et du nombre de mètres carré. Il convient selon lui d'ajouter la prise en compte des personnels d'astreinte et les temps de route car un personnel d'astreinte doit récupérer ce qui désorganise les équipes. Le temps de route doit également être intégré notamment pour les agents lillois du fait des bouchons.

Il s'étonne qu'un travail ait débuté sur le référentiel EMOP alors même que les partenaires sociaux n'ont pas été informés.

Il demande qui sera en charge de la réalisation des EAP : responsables d'EMOP, autorité fonctionnelle, DEMS.

En conclusion, il estime que les personnels exerçant en équipes mobiles doivent être rassurés.

Mme GICQUELLO (CFDT) débute l'intervention suivante en remerciant la collectivité d'avoir accepté que les partenaires sociaux soient associés en tant qu'observateurs silencieux à la réunion du 29 juin.

Elle insiste sur un point : la volonté de mutualiser les EMOP, UTIL, veilleurs et ATIL risque d'entraîner des heurts car les UTIL ne sont pas dans les cadres d'emplois spécifiques. Il convient selon elle d'aboutir à une égalité de traitement entre les différents personnels.

Monsieur le Président demande que M. RUYSSCHAERT veuille à ce que la concertation soit une réalité et même un exemple à l'interne. Il rappelle un point de méthode : les services doivent pouvoir préparer sereinement leur dossier avant d'associer à chaque étape les partenaires sociaux. L'essentiel consiste à avancer ensemble et à ne rien cacher. Les désaccords pouvant tout à fait exister. Il rappelle que la collectivité a initié la Gestion individualisée des lycées afin de coller au plus près aux besoins du terrain. Il reconnaît que tout n'est pas parfait et qu'il reste des marges de progrès néanmoins le fait d'avoir réussi à mettre 3 interlocuteurs autour de la table (Rectorat, Région, l'établissement à travers son CA, son proviseur, son gestionnaire) est un tour de force. Cela a permis notamment de mettre sur la table des sujets tels que l'intervention des EMOP en lieu et place des prestataires.

Il indique qu'il ne croit pas à l'autoritarisme mais à l'autorité, la différence entre les deux étant l'espace qu'il reste pour discuter. Après avoir bien échangé, il convient d'agir et d'entreprendre. Cette gestion individualisée est un élément fort de la mise en oeuvre de ce projet et de beaucoup d'autres. Tous les rapports deviennent cohérents quand ils sont rattachés à la gestion individualisée des lycées.

L'adoption du rapport est soumise au vote (à main levée).

Monsieur Wilfried LEFEBVRE proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	-3-	-2-	-5-	--
CONTRE	--	--	--	--
ABSTENTION	--	--	--	-1-
NE PREND PAS PART AU VOTE	--	--	--	--

Nombre de membres ayant voix délibérative : 11

Avis favorable

Explications de vote :

La CFDT : vote pour en raison des avancées en faveur des collègues des EMOP malgré le maintien dans le cadre d'emplois spécifique.

La CGT : elle prend en compte le respect du règlement, la concertation en associant les partenaires sociaux, les charges de travail et les obligations de service, le déroulement de carrière, de l'EAP, l'équité de traitement

L'UNSA s'abstient : elle est satisfaite que les EMOP soient rattachées à la Direction de l'Exploitation, de la Maintenance et de la Sécurité mais regrette le double rattachement à l'autorité fonctionnelle

Suite aux explications de vote, Monsieur le Président demande aux organisations syndicales d'intégrer dans leur réflexion que le Président de la République s'est engagé à revoir la réforme territoriale et à lancer une nouvelle étape de la décentralisation. Il ne connaît pas encore les tenants et aboutissants de cette nouvelle réforme ni la méthode de concertation mais il pense que nous pourrions encore progresser.

- **Mutualisation des interventions des EBAV en relation avec les UTIL**

Présentation du rapport par Monsieur Didier DUPONT, Directeur de la Direction du Développement Numérique_Systèmes d'Information

M.DUPONT présente le rapport en complément des documents transmis aux membres.

Il indique que, lors des rencontres individualisées, beaucoup d'établissements ont fait part de leurs problèmes de maintenance informatique et de leur difficulté à bénéficier de personnels ressources de 1^{er} niveau. Ce projet vise à régler ces situations. Ainsi, 50% des EBAV réalisent ce type de prestations. Il est envisagé de mutualiser les interventions des EBAV avec le dispositif UTIL pour répondre à de nombreux objectifs. Ainsi il est proposé de mettre en place progressivement 28 postes d'agents techniques informatiques lycées de 1^{er} niveau sous un double rattachement : l'autorité fonctionnelle de l'établissement support et l'autorité hiérarchique de la future Direction Adjointe en charge de la coordination Technique informatique relevant de la DDN_SI. Au niveau statutaire, ces agents seront maintenus dans le cadre d'emplois spécifique de la communauté éducative. Le pilotage et la coordination seront effectués par le chef du secteur UTIL. Ils assumeront la maintenance de 1^{er} niveau du matériel informatique à usage pédagogique tout en participant aux différents projets numériques de l'établissement. Ils interviendront en fonction des priorités établies dans le secteur géographique concerné.

M.DUPONT présente la sectorisation des ces ATIL. Il précise qu'une fiche de poste sera établie conjointement avec la DRH.

M.POULY (UNSA) considère qu'on distingue artificiellement 2 catégories de personnels : les ATIL et les UTIL. Il souhaite le rattachement des ATIL aux UTIL. Il réclame une équité de traitement qui passe par le fait de quitter le cadre d'emplois spécifique. Les postes doivent également être identifiés en catégorie B.

M.DEWULF (CGT) a lu avec beaucoup d'attention le rapport et ses objectifs. Sa position est contraire à celle exposée par l'UNSA. Il considère que ce qui est demandé aux collègues est de niveau 1 soit un travail de catégorie C. Ce qui est important, c'est le contenu de la fiche métier. Il regrette de ne pas disposer de cette fiche. Il convient selon lui de déterminer le type d'interventions. L'Etat doit prendre ses responsabilités. Les missions confiées doivent en premier lieu être des missions territoriales. Sur le principe, il souhaite le respect du volontariat. Tout volontaire issu d'un établissement déficitaire doit, par ailleurs, être remplacé dans son établissement. En ce qui concerne le cadre d'emplois spécifique, il attend de voir ce que le Président de la République décidera.

Il faudrait, selon lui, créer des EMOP informatiques, ce qui permettrait d'octroyer la NBI, un déroulement de carrière favorable, les frais de mission.

Les partenaires sociaux auraient été oubliés dans le cadre de la réflexion. M.DEWULF (CGT) demande plus de considération sur ce dossier.

Mme GICQUELLO (CFDT) souhaite connaître les moyens apportés aux ATIL : véhicules, locaux, moyens matériels. Quelle répartition du temps de travail ? Quels secteurs d'intervention ? Quelles formations apportées à ces agents ?

Elle souhaite l'élaboration d'une fiche métier et que l'on respecte le volontariat.

Elle entend qu'une sortie des cadres d'emplois spécifiques soit délicate mais souhaite à tout le moins que les postes soient configurés en catégorie B.

M.ALEXANDRE explique que ce rapport a pour objet de rendre l'action de la collectivité plus cohérente. En revanche, il ne prétend pas être finalisé ou parfait. Les remarques faites sont fondées. Les différences soulignées existent. L'appellation peut être modifiée. Tout cela devra être resitué dans une réflexion globale sur les EMOP. Il convient d'accélérer la formation des collaborateurs quels qu'ils soient. Au sujet des EMOP, considérant qu'il existe des surfaces inoccupées, il pourrait y avoir des centres de formation des EMOP (1 dans le Nord, 1 dans le Pas de Calais). D'autre part, L'engagement de la création des 300 postes sera tenu. Il en reste une petite cinquantaine à traiter. Il s'agira notamment de pérenniser des contrats aidés par leur validation des acquis, leur formation, leur réussite aux concours. L'Exécutif va se donner les moyens de permettre aux agents de développer leur carrière. Les 300 postes annoncés en 2008 seront au rendez-vous en 2012, de même que les équipes UTIL seront renforcées avant la fin de l'année. C'est la mission confiée à M. DE VREESE.

L'adoption du rapport est soumise au vote (à main levée).

Monsieur Wilfried LEFEBVRE proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	-2-	--	-5-	--
CONTRE	--	--	--	-1-
ABSTENTION	--	-2-	--	--
NE PREND PAS PART AU VOTE	--	--	--	--

Nombre de membres ayant voix délibérative : 10

Avis favorable

Explications de vote :

L'UNSA vote contre : malgré les annonces de Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE (création de postes et d'un centre de formation), elle n'a pas obtenu de réponses par rapport au regroupement des agents pour les équipes informatiques. Elle considère que l'on ne peut pas avoir deux catégories de personnel pour un même service (UTIL)

La CFDT s'abstient : même si elle est d'accord sur le principe elle aurait aimé avoir une réponse aujourd'hui sur la structuration des EBAV. Elle demande que la DDN-SI reste le pilote des interventions. La CFDT souhaite également que les EBAV puissent bénéficier d'une évolution de carrière en catégorie B ou puisse sortir du cadre d'emplois spécifique.

La CGT vote pour : à condition, que les mobilités soient faites sur la base du volontariat des agents, que les agents soient remplacés dans les établissements déficitaires, que soit mis en place l'élaboration de la fiche métier de niveau 1 pour réaliser des missions territoriales et non pédagogiques

- Mesures de rentrée scolaire

Présentation du rapport par Monsieur Jean-François DESPREZ, Délégué RH TOS

M.DESPREZ présente le rapport en complément des documents transmis aux membres.

Il signale une petite coquille au niveau du Lycée d'excellence de Douai. Dans la colonne encadrement, il convient de lire 0.50 ETP et non 0. Ce lycée, créé à la rentrée 2010, accueille à la rentrée 200 internes et aura l'usage de nouvelles surfaces (4500 m2), il est donc proposé la création de 2 postes.

Le lycée Marguerite de Flandres de Gondecourt a connu une restructuration lourde : restructuration de la demi-pension, extension des locaux administratifs, création d'un CDI. Au moment où les travaux vont s'achever, il est proposé la création de 2 postes pour équilibrer la dotation.

Le lycée Charlotte Perriand de Genech a engagé des travaux d'adaptation suite à une hausse significative de ses effectifs (200 élèves). La situation du lycée, qui était jusque là reconnu excédentaire, a évolué : 200 élèves et 200 demi-pensionnaires supplémentaires, création du Pole Art de 1300 m2 et création d'un labo de langues de 480 m2. Il est donc proposé la création de 2 postes.

En ce qui concerne le lycée Jean Moulin de Roubaix, cet établissement prend en charge la restauration des internes du Lycée Gambetta de Tourcoing à la rentrée 2012. De plus, il continue à accueillir, au sein de sa demi-pension, les élèves du Lycée Loucheur de Roubaix dont la demi-pension est en cours de restructuration. La mise en place d'une liaison froide génère des contrôles et des charges de transport. La fabrication de 150 repas supplémentaires nécessite donc la reconduction de la mise à disposition de 2 agents du Lycée Loucheur auprès du Lycée Jean Moulin et la création d'un poste.

Pour ce qui est des titulaires suppléants restauration, 6 postes existent, rattachés à différents établissements. Le système est satisfaisant mais tous les secteurs ne sont pas couverts. De même 65% de l'activité a trait à des missions de remplacement de courte durée. Il est proposé la création de 3 postes supplémentaires au sein des équipes volantes de restauration afin de couvrir les secteurs de Roubaix/Tourcoing, Bruay/Béthune, Boulogne/Montreuil.

Les mesures liées à la mise en oeuvre du référentiel de dotation sont ensuite reprises de manière précise.

Il convient enfin de prendre en considération la fusion de 2 établissements sur 2 sites.

M.DEWULF (CGT) est déçu car il aurait souhaité obtenir la mise à jour du référentiel de dotation du plus déficitaire au plus excédentaire. Il demande à Monsieur le Président de disposer de ce document dès que possible. Il rappelle que 15 postes ont été récupérés et que seuls 10 ont été réinjectés. Il souhaite savoir où sont les 5 postes restants. De la même manière, il aimerait savoir où sont passés les 9 postes qui devaient être affectés aux équipes mobiles l'an passé.

Il propose que 9 postes soient affectés aux EMOP. Pour les 5 postes supplémentaires, il souhaite qu'ils soient affectés à la nouvelle structure qui va piloter les EMOP du fait qu'aucun poste ne peut être transféré du Siège.

M.POULY (UNSA) regrette également de ne pas disposer du référentiel de dotation mis à jour. Il aurait également aimé être associé au groupe de travail promis portant sur les fermetures ou fusions d'établissements. Celui-ci ne s'est jamais réuni, à son grand regret.

En revanche, il est très satisfait du renforcement de l'équipe des titulaires-remplaçants en restauration. Il s'agissait d'une demande exprimée lors du dernier CTP. Il remarque simplement que tous les secteurs ne sont pas encore couverts.

Il évoque ensuite la situation du Lycée Cousteau de Wasquehal où la gestionnaire reprendrait l'encadrement des agents techniques. Cela le choque profondément.

Il termine son intervention en demandant que Monsieur PICHONNIER puisse être entendu sur la situation du lycée Carnot.

M.PICHONNIER (expert UNSA) regrette que la réunion prévue se tienne si tardivement alors que la fusion est actée depuis quelque temps. Il estime que les agents sont inquiets du fait du manque d'information. Par ailleurs, un agent perd son logement de fonction et ses responsabilités d'encadrant sans concertation.

M.POUCHAIN (CFDT) revient sur les différences avec le document transmis l'an dernier. Il s'interroge sur la dotation théorique et la dotation réelle de Charlotte Perriand à Genech ou Jean Moulin à Roubaix. Les chiffres ne lui paraissent pas justes et semblent incohérents.

Mme GICQUELLO (CFDT) demande que sont devenus les 2 agents du Lycée LALO.

M.DESPRESZ répond au sujet de Charlotte Perriand que la situation présentée (déficit) tient compte des 200 élèves supplémentaires, des 200 demi-pensionnaires supplémentaires, de la construction du Pole Art de 1300 m² et de la création d'un labo de langues de 480 m². Tout cela entraîne une augmentation de charge qui justifie l'existence de 2 postes de déficit apparaissant sur le document.

M.POUCHAIN (CFDT) précise que l'incompréhension réside dans le fait qu'il y avait déjà un excédent de 2,4 postes et qu'on en rajoute encore 2. Cela est incompréhensible.

Monsieur le Président suggère de ne pas s'éterniser sur cette question. Il reconnaît qu'un problème existe et demande qu'une explication soit donnée au cours d'une rencontre. Si la réponse ne satisfait pas la CFDT, il reste encore la possibilité de lui écrire ou de revoir le sujet lors de la prochaine instance.

Concernant le Lycée Carnot, Monsieur DE VREESE va s'y rendre. Si besoin, des moyens coercitifs seront employés pour que les interlocuteurs s'entendent. La Région souhaite un traitement équitable de cette situation. Il rappelle que 3 interlocuteurs co-existent : la Région, l'EPLÉ et le Rectorat.

S'agissant du document manquant, il indique qu'on ne peut pas demander de la concertation tout en considérant que celui qui est en face est un adversaire. Il estime que les partenaires sociaux peuvent faire des propositions d'affectation des fonds, que l'on peut les étudier mais qu'on ne s'en sortira qu'en travaillant ensemble. Concernant le document souhaité, M.ALEXANDRE rappelle que chacun a obtenu la version 2011 et que pour 2012, les nombreuses échéances électorales ont empêché les élus de pouvoir donner un feu vert aux services pour distribuer la nouvelle version. Sans cet aval des élus, les services n'ont pas l'autorisation d'adresser les documents.

Monsieur le Président indique qu'il a reçu le projet de document, qu'il a proposé quelques ajustements de rédaction et qu'en conséquence celui-ci sera envoyé avant la fin du mois d'août. Il précise que le mois d'août visé est bien le mois d'août 2012. Il s'agit donc d'un progrès à souligner.

Mme GICQUELLO (CFDT) réitère sa demande de précisions sur le lycée LALO.

M.DESPRESZ répond que 2 personnes ont été rattachées au lycée Gaston Berger de Lille et qu'une personne a été mise à disposition du lycée LALO par le lycée Gaston Berger pour l'accueil.

Mme GICQUELLO (CFDT) demande ce que l'on entend par mise à disposition.

M.DESPRESZ précise que le lycée Gaston Berger a confié à cette personne l'accueil sur le site de Lalo.

M.DEWULF (CGT) indique qu'il est en osmose avec le Président néanmoins il rappelle sa demande relative aux 5 postes et aux 9 postes de l'an dernier.

M.ALEXANDRE répond qu'il n'est pas prévu de faire l'économie de ces postes. En revanche, il ne peut pas donner d'indications sur leurs affectations à l'instant T. La réponse sera donnée à la fin du mois d'août. Les pistes proposées (UTIL, EMOP) seront étudiées.

M.DEWULF (CGT) ajoute qu'il souhaiterait un titulaire remplaçant en cuisine par bassin avec recrutement en ATP 2. Enfin, il précise que le vote de la CGT sera différent suite à la dernière intervention de Monsieur le Président.

M.ALEXANDRE reconnaît que l'idéal serait d'avoir un titulaire remplaçant en cuisine par bassin. C'est la direction à suivre mais il conviendra de faire l'examen de tous les besoins et de toutes les demandes. Si cela est possible, ça sera fait.

L'adoption du rapport est soumise au vote (à main levée).

Monsieur Wilfried LEFEBVRE proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	-2-	-2-	-5-	-1-
CONTRE	--	--	--	--
ABSTENTION	--	--	--	--
NE PREND PAS PART AU VOTE	--	--	--	--

Nombre de membres ayant voix délibérative : 10

Avis favorable à l'unanimité

Explications de vote :

La CFDT vote pour en sachant que des documents complémentaires leur seront transmis avant fin août 2012.

La CGT vote pour par rapport à la réaffectation des 9 postes de 2011 et 5 postes de 2012 et de la transmission des documents du référentiel de dotation (postes déficitaires et postes excédentaires) avant fin août 2012

L'UNSA vote pour suite à l'engagement sur la transmission du référentiel de dotation avant fin août 2012 et la venue de Monsieur Georges DE VREESE au lycée Carnot d'Arras pour rassurer le personnel

- **Tarifs des repas des commensaux dans le cadre de la stratégie tarifaire de restauration scolaire**

Présentation du rapport et d'un diaporama par Monsieur Camille KUPISZ, Directeur des Formations Initiales

M. KUPISZ présente le rapport, à l'aide d'un diaporama, en complément des documents transmis aux membres.

M.KUPISZ propose de procéder en deux temps : une présentation de l'état des lieux des niveaux de tarifs de restauration et un rappel des principes d'harmonisation progressive des tarifs.

En premier lieu, il précise que la Région, afin de lutter contre la dispersion des tarifs, a décidé de mettre en place 3 catégories tarifaires assises sur les indices majorées : inférieur à 416 [cat 1], 416 à 463 [cat 2], supérieur à 463 [cat 3].

Une écrasante majorité des EPLE (90%) s'inscrit dans ces 3 catégories.

91% des personnels ATT appartiennent à la 1^{ère} catégorie.

Dans cette catégorie, 50 % des EPLE pratiquent un tarif inférieur à 2,30€ et 92% des EPLE pratiquent des tarifs inférieurs à 3€.

En comparaison, M.KUPISZ souhaite rappeler que le coût moyen de production d'un repas est de 8€.

Ainsi 2 principes ont guidé l'action régionale : l'équité entre les personnels et la contribution des personnels au coût de la restauration.

Par ailleurs, L'objectif fixé est l'harmonisation globale : équilibre entre les 3 catégories tarifaires et à l'intérieur de ces catégories et équilibre avec les autres convives (élèves, personnels invités). Il s'agit d'établir des tarifs cibles que les EPLE doivent atteindre. Chaque année il est possible de dresser un bilan de cette harmonisation, de l'application des fourchettes.

Demain, selon M.KUPISZ, il s'agit de construire une politique tarifaire en lien avec le projet régional de restauration. Il convient également de mieux connaître les coûts qui restent assez disparates. Enfin, La poursuite de l'harmonisation tarifaire consiste pour 2011, 2012, 2013 à s'assurer qu'il y a bien 3 catégories tarifaires et petit à petit harmoniser au sein de chaque catégorie autour d'un seuil minimal dans les 3 catégories.

M.POULY (UNSA) réagit vivement car il a eu l'impression d'avoir été induit en erreur.

Il avait compris que les tarifs les plus bas allaient augmenter vers les tarifs moyens mais que les tarifs les plus élevés allaient redescendre vers les tarifs moyens. Ce n'est pas ce qu'il a entendu en préparation du CTP.

M.DEWULF (CGT) fait état également du débat qui s'est fait jour en préparation du CTP. Il avait toujours entendu parler d'alignement progressif vers un tarif moyen par catégorie.

Selon lui, l'alignement doit se faire (sur 3 à 5 ans) sur le tarif moyen qui s'élève à 2,30€. Il estime qu'il ne faut pas accepter des prix à 2,80€, 3€ ou 3,10€. Les prix ont même selon lui tendance globalement à augmenter, ce qui est décevant eu égard à la décision de la commission permanente. Il ne comprend pas la définition de l'harmonisation. Il prend pour preuve plusieurs réponses aux questions diverses qui utilisent le terme d'alignement.

Il a compris, lors de la préparation du CTP, que l'on faisait tout pour que les tarifs les plus bas remontent à hauteur de 2,30€ mais pas pour que les tarifs atteignant 2,80€ descendent à ce niveau.

La décision politique telle qu'il l'a comprise prévoyait un alignement à 2,30€.

Il a le sentiment que cela ne touche personne que des tarifs atteignent 2,60€ ou 2,70€. Il le regrette amèrement. Il est chagriné par cette incompréhension. Il souhaite une équité de traitement car derrière tout cela il y a du pouvoir d'achat.

M.POUCHAIN (CFDT) tient la même position que ses collègues des autres organisations syndicales.

M.ALEXANDRE rappelle qu'il convient de mettre en cohérence la politique de maîtrise des risques sanitaire et le projet régional de restauration. Ce qui se remarque chez les agents, se retrouve chez les lycéens. Les prix vont parfois du simple au quintuple. Il rappelle que ce sont les conseils d'administration des établissements qui fixent les tarifs. Il ajoute qu'un groupe

d'élus a travaillé sur les tarifs de restauration dans les lycées. Il indique qu'il s'agit de convaincre les chefs d'établissements. Certains prix sont trop élevés mais d'autres sont aussi trop bas. Il en profite pour rappeler que le coût d'un repas pour la Région, c'est 8€ +3€ .

La gestion individualisée permet de mener simultanément un travail sur la maîtrise des risques sanitaires et une réflexion sur la restauration scolaire : manger bio, régional, ...

Pour cela, il faut un référentiel précis construit avec la chambre régionale d'agriculture pour savoir qui produit quoi, qui peut fournir en fonction des quantités souhaitées,...

M.ALEXANDRE considère que la question est politique. Ainsi certains groupes politiques interviennent régulièrement en commission permanente pour réclamer que les prix soient identiques dans tous les lycées. Aujourd'hui nous n'en sommes pas là. Pour l'instant la volonté est de resserrer le dispositif dans les 3 ans qui viennent afin de parvenir à un prix qui soit le même pour tous. Il existe heureusement quelques leviers pour la Région. Ainsi par exemple, si un lycée bénéficie de gros travaux dans sa restauration, il peut être plus sensible à la question de la tarification ou de l'approvisionnement. Néanmoins, le dernier mot reviendra toujours au Conseil d'administration de l'établissement. M.ALEXANDRE souhaite donc convaincre plutôt que contraindre. C'est la raison pour laquelle ce rapport est présenté en l'état. Il n'est pas totalement satisfaisant car il ne répond pas strictement aux attentes, mais il indique la voie à suivre afin de parvenir à un prix de repas le plus adapté possible sauf exception. Les exceptions pourront être présentées devant cette instance en expliquant les causes. Ce rapport est un rapport d'étape qui s'appuie sur la décision de la commission permanente qui va dans le sens souhaité.

L'adoption du rapport est soumise au vote (à main levée).

Monsieur Wilfried LEFEBVRE proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	-1-	-2-	--	--
CONTRE	--	--	--	--
ABSTENTION	--	--	-5-	-1-
NE PREND PAS PART AU VOTE	--	--	--	--

Nombre de membres ayant voix délibérative :

Avis favorable

Explications de vote :

CFDT : vote pour suite aux propos de Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE expliquant la continuité du processus d'harmonisation du tarif des repas.

CGT : abstention positive - le but étant d'arriver au tarif moyen, sauf exception, le plus rapidement possible

UNSA : abstention - le but étant d'arriver au tarif moyen le plus rapidement possible sachant que le Conseil d'administration est souverain

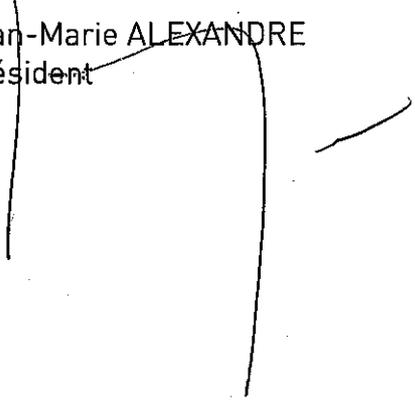
La séance est levée à 13 heures

Les points suivants à l'ordre du jour seront étudiés lors du prochain CTP CE

3. Questions inscrites au titre de l'article 25 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 et Questions diverses

Les réponses aux questions inscrites au titre de l'article 25 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 et les questions diverses seront annexées au procès verbal.

Jean-Marie ALEXANDRE
Président





*proche
solidaire
efficace*

Monsieur Jean Marie ALEXANDRE
Vice Président
Lycées, schéma Régional des formations
Président du CTP CE

Lille, le 6 juin 2012

Objet : demande d'inscription de questions à l'ordre du jour du CTP CE du 21 juin en application de l'article 13 du règlement intérieur de l'instance.

Monsieur le Président du CTP CE,

En application de l'article 13 du règlement intérieur du CTP CE, et conformément à l'article 25 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, lequel stipule que « *les questions entrant dans la compétence des comités techniques paritaires dont l'examen a été demandé par la moitié au moins des représentants titulaires du personnel sont obligatoirement inscrites à l'ordre du jour* », nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir inscrire les questions suivantes à l'ordre du jour de la séance du CTP CE du 21 juin prochain » :

✓ **Règlement intérieur**

- Organisation spécifique du temps de travail des personnels techniques des lycées voté lors du CTP Central du 19 novembre 2009

Chapitre 9 : « Congés spécifiques concernant les autorisations exceptionnelles »

Article 5 : « *les autorisations d'absence exceptionnelle accordées dans le cadre d'un mariage ne sont pas permises si le mariage a lieu pendant les congés... »*

Inégalité de traitement entre les agents Région EPLE et les agents du Siège et des Ports.

La CGT demande quand un groupe de travail consacré au temps de travail se réunira ?

Dans l'attente, est-il acceptable que notre collectivité territoriale, dirigée par des forces de progrès puissent accepter cette inégalité de traitement qui est préjudiciable à plus de ¾ des salariés catégorie C.

Chapitre 3.2 « Pendant les périodes de fermeture de l'établissement les personnels ne travaillent pas, hormis ceux assurant le service de gardiennage ».

La CGT demande à établir le cahier des charges du terme « Gardiennage », des abus sont constatés sur les obligations de services, sur la confusion entre les missions de gardiennage et la permanence de sécurité qui a pour fonction la prévention des risques de toutes natures, et qui incombe en premier au responsable de l'établissement scolaire et ses collaborateurs (la permanence de sécurité s'effectue la nuit, les weekends, jours fériés et vacances). Elle incombe au personnel ETAT logé par nécessité absolue de service par roulement et sur place.

A la demande des syndicats un groupe de travail a été acté lors du CTP CE du 22 décembre 2011, quand va-t-il se réunir ?

✓ Fermetures EPLE rentrée 2013

- Pourriez-vous nous indiquer les établissements scolaires susceptibles d'être fermés à la rentrée prochaine ?

Qu'en est-il de la mise en place du groupe de travail qui établirait une chartre reprenant les principes à mettre en œuvre dans le cadre des mesures de carte scolaire au sujet du déplacement des agents, groupe de travail accepté par le Président du précédent CTP CE.

✓ Travaux d'Intérêts Généraux - TIG

- Lors du CTP CE du 22 décembre 2011 la CGT demandait les responsabilités encourues par l'agent, par l'employeur (*prise en charge TIG BO n° 6 du 25 août 2011*)

La DAJC s'engageait à nous donner une réponse courant janvier 2012 ! A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de cette information ?

✓ Fiches métiers

Qu'en est-il de la reconnaissance à travers les fiches métiers de la spécialité des agents Région en fonction au sein des EPLE (*arrêté et fiche de paye*) ?

✓ Formation

Des chefs d'établissement proposent aux agents Région EPLE des formations SST (*sauveteur secouriste du travail*) organisé par le service formation (DAFOP) du Rectorat de Lille avec certification à la fin du

stage du diplôme SST.

Cette validation est-elle reconnue par le Conseil Régional ?

Qu'en est-il de la responsabilité de notre employeur ?

Chapitre 2.4 : « Temps de formation »

- o Le temps de formation est considéré comme du temps de travail effectif.

Les agents Région EPLE participant à des formations ETAT sont-ils considérés comme étant en temps de travail effectif (*responsabilité employeur*) ?

✓ Livret d'accueil

La CGT réitère sa demande sur la finalisation du livret d'accueil.

Dans l'attente de nous rencontrer lors de cette séance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Les Elus CGT au CTP CE

Copie à :

- Monsieur Yves DURUFLE, DGS,
- Monsieur Georges DE VREESE, DGA,
- Monsieur Bernard ROMAN, 1^{er} Vice Président



- proche
- solidaire
- efficace

Monsieur Jean Marie ALEXANDRE
Vice Président
Lycées, schéma Régional des formations
Président du CTP CE

Lille, le 11 juin 2012

Objet : demande d'inscription de questions à l'ordre du jour du CTP CE du 21 juin en application de l'article 13 du règlement intérieur de l'instance.

Monsieur le Président du CTP CE,

En application de l'article 13 du règlement intérieur du CTP CE, et conformément à l'article 25 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, lequel stipule que « *les questions entrant dans la compétence des comités techniques paritaires dont l'examen a été demandé par la moitié au moins des représentants titulaires du personnel sont obligatoirement inscrites à l'ordre du jour* », nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir inscrire les questions suivantes à l'ordre du jour de la séance du CTP CE du 21 juin prochain » :

✓ **Versement salaire des contractuels**

- Certains contractuels ayant des contrats de courte durée (15 jours par exemple reconductibles) ont des difficultés pour percevoir leur salaire, du fait de la signature tardive de l'arrêté, ce qui entraîne de graves problèmes pour des agents déjà en grande difficulté « tout travail exécuté se doit d'être payé en temps et en heure ».

La CGT demande de revoir le système afin que les salaires soient versés plus rapidement ?

✓ **Concours ATP2**

- Le CDG59 et le CDG62 viennent d'annuler le concours d'ATP2, les besoins de notre collectivité territoriale sur ce type de grade sont importants

Que compte mettre en œuvre le Conseil Régional concernant cette annonce ?

Dans l'attente de nous rencontrer lors de cette séance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Les Elus CGT au CTP CE

Copie à :

- Monsieur Yves DURUFLE, DGS,
- Monsieur Georges DE VREESE, DGA,
- Monsieur Bernard ROMAN, 1^{er} Vice Président

**SECTION SYNDICALE
DE LA REGION NORD-PAS DE CALAIS
ET DES ORGANISMES ASSOCIES**



Lille le 31 mai 2012

Christian Pouchain
Secrétaire de section adjoint
Elu CTP CE

A

Monsieur Jean Marie Alexandre
Président du CTP communauté éducative
Région Nord Pas de Calais

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-dessous les questions CFDT pour le CTP CE du 21 juin 2012.

- Lors du dernier CTP du 22 décembre 2011, la CFDT a saisi l'institution sur la notion de gardiennage et de travailleur isolé, un groupe de travail a été évoqué par l'institution, nous demandons que celui-ci se réunisse rapidement afin de définir des règles précises pour garantir la sécurité des agents qui interviennent au titre du gardiennage.
- Un bilan a été fait sur les locaux des agents Régionaux des EPLE (vestiaires, douches, etc.) suivi d'un plan d'intervention pour la rénovation, qu'en est-il de l'avancée des travaux ?
- Une présentation nous a été faite par les services sur les fourchettes de grade des agents des EPLE, qu'en est-il aujourd'hui ?
- Nos collègues en CDD dans les EPLE voient leur contrat s'arrêter fin juin, alors qu'auparavant ils étaient prolongés jusqu'à la fermeture de l'établissement mi-juillet avec une reprise en septembre.
Pourquoi cette mesure ?
- Budget Participatif :
Une expérimentation a été lancée sur 5 lycées, peut-on avoir un bilan sur les actions mises en place, quels sont les éventuels établissements pouvant être concernés par cette démarche ?

- **Examens Professionnels :**
 - Examen professionnel avec spécialité
Qu'en est-il des entretiens ? Combien de collègues ont été retenus par spécialité ?
 - Examen Professionnel classique :
Une session de recrutement se tiendra-t-elle en 2012 ?

- **Journée de carence :**
La journée de carence est instaurée depuis le 1^{er} janvier 2012, comment s'applique-t-elle pour les collègues qui ont des examens médicaux obligatoires et réguliers étalés sur l'année ?

- **Sortie du cadre d'emploi pour les agents des EPLE :**
La CFDT demande la sortie du cadre d'emploie spécifique des agents des EPLE afin d'assurer l'équité de traitement avec les agents du siège de Région et des ports de Boulogne et Calais. Qu'en est-il aujourd'hui ?

- **Attribution de poste aux agents titulaires de l'examen Professionnel :**
De nombreux collègues titulaires de l'examen professionnel, en poste sur des CDD, se voient recalés lorsqu'ils postulent sur des postes vacants dans les EPLE. Le motif évoqué est l'éloignement géographique alors que les collègues acceptent les contraintes liées aux transports.
Quelle décision allez-vous prendre vis-à-vis de ces personnes afin qu'elles trouvent un poste avant la fin de validité de l'examen Professionnel ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président du CTP-CE, mes salutations distinguées.


 Pour les élus au CTP-CE
 Christian Pouchain

Copie à : M Yves Duruflé DGS, M George De Vreese DGA



SYNDICAT UNSA TERRITORIAUX DU CONSEIL REGIONAL NORD/PAS DE CALAIS

libres ensemble

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE
Président du C.T.P. de la Communauté
Educative

Lille, le 11 juin 2012

OBJET : Questions diverses. C.T.P. C.E. du 21 juin 2012.

Monsieur le Président,

Lors du Comité Technique Paritaire de la Communauté Educative du 21 juin 2012, nous souhaiterions aborder les points suivants :

- L'UNSA est confrontée au problème de gardiennage pendant les vacances scolaires dans les EPLE, nous souhaitons un éclaircissement par une note technique à ce sujet,
- L'UNSA demande qu'une adresse email soit créée pour les agents des lycées comme cela a été fait pour les collèges des ports et du siège,
- Quid des récupérations des congés non pris pour cause de maladie,
- L'UNSA souhaite que les autorisations d'absence (C.E.) des agents des lycées soient améliorées afin qu'ils puissent obtenir les mêmes avantages que les agents du siège et des ports,

Nous vous en remercions par avance et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Joël POULY & Christian GALLET
Elus au CTP Communauté Educative.

COPIE : Madame DE PARIS, Conseillère Régionale déléguée au personnel, Monsieur DURUFLE, DGS, Monsieur DE VREESE DGA RH, Monsieur DEBAETS, Assistant de M. Alexandre, Monsieur LEFEBVRE, Madame TANCHON, Madame DAFEUR, DRH.

SYNDICAT UNSA TERRITORIAUX DU CONSEIL REGIONAL NORD/PAS.DE.CALAIS
151 BD HOOVER 1^{er} étage 59555 LILLE CEDEX
TEL : 03 28 82 57 36 ou 37 ou 06 70 61 39 43 - FAX : 03 28 82 57 35
EMAIL : unsa@nordpasdecals.fr

Comite Technique Paritaire Communauté Educative
Réunion du 21 juin 2012

Réponses aux questions des syndicats

1- Questions inscrites au titre de l'article 25 du décret

Questions de la CGT reçues le 6 juin 2012

✓ Règlement intérieur

- Organisation spécifique du temps de travail des personnels techniques des lycées voté lors du CTP Central du 19 novembre 2009

Chapitre 9 : « Congés spécifiques concernant les autorisations exceptionnelles »

Article 5 : « *les autorisations d'absence exceptionnelle accordées dans le cadre d'un mariage ne sont pas permises si le mariage a lieu pendant les congés...* »

Inégalité de traitement entre les agents Région EPLE et les agents du Siège et des Ports.

La CGT demande quand un groupe de travail consacré au temps de travail se réunira ?

Dans l'attente, est-il acceptable que notre collectivité territoriale, dirigée par des forces de progrès puissent accepter cette inégalité de traitement qui est préjudiciable à plus de $\frac{3}{4}$ des salariés catégorie C.

Une réunion consacrée à l'actualisation de la circulaire d'application du règlement intérieur temps de travail des EPLE est planifiée le 5 juillet prochain. Ce sujet y sera abordé.

Chapitre 3.2 « Pendant les périodes de fermeture de l'établissement les personnels ne travaillent pas, hormis ceux assurant le service de gardiennage ».

La CGT demande à établir le cahier des charges du terme « Gardiennage », des abus sont constatés sur les obligations de services, sur la confusion entre les missions de gardiennage et la permanence de sécurité qui a pour fonction la prévention des risques de toutes natures, et qui incombe en premier au responsable de l'établissement scolaire et ses collaborateurs (la permanence de sécurité s'effectue la nuit, les week-ends, jours fériés et vacances). Elle incombe au personnel ETAT logé par nécessité absolue de service par roulement et sur place.

A la demande des syndicats un groupe de travail a été acté lors du CTP CE du 22 décembre 2011, quand va-t-il se réunir ?

La réunion du 5 juillet précitée a pour ordre du jour le temps de travail des agents des EPLE et les missions particulières confiées aux agents techniques. La question du gardiennage sera donc évoquée.

✓ Fermetures EPLE rentrée 2013

- Pourriez-vous nous indiquer les établissements scolaires susceptibles d'être fermés à la rentrée prochaine ?

Qu'en est-il de la mise en place du groupe de travail qui établirait une charte reprenant les principes à mettre en œuvre dans le cadre des mesures de carte scolaire au sujet du déplacement des agents, groupe de travail accepté par le Président du précédent CTP CE.

Aucune fermeture d'établissement ne nous a été signifiée. En ce qui concerne la question de la procédure de mobilité dans le cadre de mesures de rentrée scolaire, un rapport vous est présenté à ce CTP. Il restera possible d'ajuster ce document après le CTP.

✓ Travaux d'Intérêts Généraux - TIG

- Lors du CTP CE du 22 décembre 2011 la CGT demandait les responsabilités encourues par l'agent, par l'employeur (*prise en charge TIG BO n° 6 du 25 août 2011*)

La DAJC s'engageait à nous donner une réponse courant janvier 2012 !
A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de cette information ?

La DAJC fournira une réponse dans les meilleurs délais.

✓ Fiches métiers

Qu'en est-il de la reconnaissance à travers les fiches métiers de la spécialité des agents Région en fonction au sein des EPLE (*arrêté et fiche de paie*) ?

La fiche de paie des agents des lycées fait apparaître leur fonction (peu précise). La mention « sans spécialité » a été supprimée. Elle a été remplacée par l'indication de l'emploi.

Ex : Agent d'entretien, agent d'accueil, ...

En septembre ou octobre prochain, le SIRH installera une nouvelle version du logiciel ASTRE RH qui permettra d'avoir de manière standardisée le libellé du poste occupé par l'agent sur la fiche de paie.

✓ Formation

Des chefs d'établissement proposent aux agents Région EPLE des formations SST (*sauveteur secouriste du travail*) organisé par le service formation (DAFOP) du Rectorat de Lille avec certification à la fin du stage du diplôme SST.

Cette validation est-elle reconnue par le Conseil Régional ?

Qu'en est-il de la responsabilité de notre employeur ?

Le service formation de la direction des ressources humaines est garant des formations suivies par les agents du Conseil régional.

Le Rectorat ne peut proposer de formations aux agents régionaux sans l'accord du Conseil régional. A minima, une convention devrait être conclue entre notre collectivité et le Rectorat pour préciser les conditions de mise en œuvre de ces formations, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Chapitre 2.4 : « Temps de formation »

- o Le temps de formation est considéré comme du temps de travail effectif.

Les agents Région EPLE participant à des formations ETAT sont-ils considérés comme étant en temps de travail effectif (*responsabilité employeur*) ?

La collectivité n'a pas été sollicitée par les services de l'Etat sur ce sujet. Elle n'a donc pu donner son accord à la participation d'agents régionaux à ces formations Etat. La question ne peut donc se poser dans ces termes.

✓ Livret d'accueil

La CGT réitère sa demande sur la finalisation du livret d'accueil.

L'ensemble du dispositif d'accueil a été validé et sera opérationnel à la rentrée scolaire.

Questions supplémentaires de la CGT envoyées le 12 juin

✓ Versement salaire des contractuels

Certains contractuels ayant des contrats de courte durée (15 jours par exemple reconductibles) ont des difficultés pour percevoir leur salaire, du fait de la signature tardive de l'arrêté, ce qui entraîne de graves problèmes pour des agents déjà en grande difficulté « tout travail exécuté se doit d'être payé en temps et en heure ». La CGT demande de revoir le système afin que les salaires soient versés plus rapidement ?

Dans le cadre du versement des salaires, contractuels ou autres, la D.R.H. est soumise au calendrier de paie qui s'inscrit dans un processus beaucoup plus large mettant en œuvre notamment la DDN_SI, la Paierie ainsi que les banques.

Si la date de début du contrat est fixée à une date postérieure à la date limite du calendrier de paie, bien évidemment l'agent contractuel ne pourra à la fin du mois concerné percevoir l'intégralité de son salaire.

Néanmoins pour les contrats de courte durée, le gestionnaire concerné procède au paiement d'avances qui feront l'objet d'une régularisation à posteriori.

Lors de la paie du mois suivant, par définition, les dates d'arrêt maladie des agents titulaires n'étant pas prévisibles, il n'est pas possible d'anticiper et de revoir le système.

✓ Concours ATP2

Le CDG59 et le CDG62 viennent d'annuler le concours d'ATP2, les besoins de notre collectivité territoriale sur ce type de grade sont importants. Que compte mettre en œuvre le Conseil Régional concernant cette annonce ?

La direction des ressources humaines rencontrera prochainement le CDG 59 pour évoquer ce dossier.

Les résultats des concours étant valables nationalement, les agents régionaux sont invités, s'ils sont intéressés par ce concours, à s'adresser à d'autres centres de gestion.

Questions supplémentaires de la CGT envoyées le 18 juin

✓ Référentiel Métier

- Il semblerait qu'un certain nombre de salariés exerçant en EPLE se sont vus attribuer une spécialité qui n'a aucune relation avec les missions et les tâches qui leur sont confiées.

Pouvez-vous nous certifier :

- que la spécialité a bien été décidée en concertation : agent/autorité fonctionnelle ?
- que les services de la DRH ont bien vérifié la cohérence de l'ensemble des métiers attribués à l'EPLE (cf. entretien évaluation, entretien de progrès) ?

Chaque agent s'est vu attribuer une fiche de poste correspondant aux missions réellement confiées et à sa spécialité. Si tel n'était pas le cas, les agents concernés sont invités à évoquer le contenu de leur fiche de poste avec leur hiérarchique lors du prochain EAP qui interviendra fin

septembre 2012.

✓ Communication avec les services de la DRH

- Au vue de la réorganisation de la DRH, et à nos difficultés pour communiquer avec les agents des différents services de la DRH (mobilité, contractuel, jury concours, examen professionnel, promotion interne, formation, etc...) Il semblerait que des ordres ont été donnés aux agents pour ne pas répondre, nous obligeant à contacter les Directeurs adjoints qui ne nous donnent pas toujours de réponses, ou de bonnes réponses !

La CGT réitère sa demande en tant qu'organisation syndicale représentative pour obtenir des réponses claires et précises dans un souci de transparence et surtout dans l'intérêt des salariés qui ont le droit de savoir ! Qui sont donc nos interlocuteurs ?

Vous n'êtes pas sans savoir que la DRH est en phase de réorganisation et qu'elle assure néanmoins avec professionnalisme ses missions. Votre interlocuteur privilégié reste le service communication interne et relations sociales.

✓ Examen professionnel 2011

- Point sur les affectations de l'examen professionnel 2011 (bassins où les emplois ont été définis) ! Refus d'attribuer des postes au vue de l'éloignement des agents (ex Dunkerque).
- Point sur l'examen professionnel technique 2012 et les affectations !

Le service Emploi met tout en œuvre pour proposer aussi rapidement que possible aux lauréats des examens professionnels des postes correspondant à leurs compétences et compatibles avec leur situation personnelle (lieu de domicile notamment).

La durée de validité de l'examen professionnel (3 ans) devrait permettre d'atteindre cet objectif. Si des lauréats ne pouvaient être nommés sur des postes proches de leur domicile à l'issue de cette période, tous les postes vacants, quelle que soit leur localisation géographique seraient proposés à ces agents.

Par ailleurs, un examen professionnel d'agent polyvalent d'entretien pourrait être organisé à l'automne.

Enfin, une réunion sera organisée sur ce sujet avec l'ensemble des partenaires sociaux au mois de septembre.

✓ Jour de Carence

Dans un document transmis avec la fiche de salaire du mois de Mai qui avait pour objet la journée de carence, vous nous avez fait part de la position de l'Institution sur le prélèvement de celle-ci.

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis peu nous avons un Président Socialiste et qu'une large majorité lui a été donnée par le peuple français au sein de l'Assemblée Nationale. Au vue des prises de positions du Président de Basse Normandie, du Président du CD62, et dans l'attente d'une modification de la loi du 26 janvier 1984, ne serait-il pas possible de suspendre votre décision ?

Force de progrès vous êtes et en ces temps difficiles, cela permettrait de maintenir le pouvoir d'achat des agents Région.

Pour rappel :

Le pouvoir d'achat ayant déjà été mis à mal notamment par une modification de l'assiette de la contribution sociale généralisée (CG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) par une augmentation des cotisations retraite « CNRACL-IRCANTEC » à compter du

1 janvier 2012 et par le gel du point d'indice de la fonction publique pour la 3^{ème} année consécutive.

Votre collègue du CG Pas de Calais en dépit de la publication de la loi et d'un contexte juridique incertain, continuera à prendre en charge cette journée tant que la paierie départementale ou le contrôle de la légalité ne remettront pas en cause cette décision.

La loi du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 nous a contraint à appliquer la journée de carence. Le Président a souhaité atténuer l'effet de cette mesure en attendant la parution de la circulaire d'application pour prendre en

considération cette loi. Ceci a permis de proposer une date d'effet au 1^{er} avril. La loi s'imposant à la collectivité, aucune autre disposition n'est prévue dans l'immédiat.

2- Questions diverses

Questions de la CFDT reçues le 8 juin 2012

- Lors du dernier CTP du 22 décembre 2011, la CFDT a saisi l'institution sur la notion de gardiennage et de travailleur isolé, un groupe de travail a été évoqué par l'institution, nous demandons que celui-ci se réunisse rapidement afin de définir des règles précises pour garantir la sécurité des agents qui interviennent au titre du gardiennage.

La réunion du 5 juillet précitée a pour ordre du jour le temps de travail des agents des EPLE et les missions particulières confiées aux agents techniques. La question du gardiennage sera donc évoquée.

- Un bilan a été fait sur les locaux des agents Régionaux des EPLE (vestiaires, douches, etc.) suivi d'un plan d'intervention pour la rénovation, qu'en est-il de l'avancée des travaux ?

Une réponse vous parviendra dès que possible.

- Une présentation nous a été faite par les services sur les fourchettes de grade des agents des EPLE, qu'en est-il aujourd'hui ?

Une troisième réunion de travail a été organisée le 20 juin (report de la réunion initialement prévue le 14 juin) sur ce dossier.

- Nos collègues en CDD dans les EPLE voient leur contrat s'arrêter fin juin, alors qu'auparavant ils étaient prolongés jusqu'à la fermeture de l'établissement mi-juillet avec une reprise en septembre. Pourquoi cette mesure ?

Toute demande de remplacement fait l'objet d'un examen au cas par cas de la part des délégués RH et des gestionnaires Emploi. Cet examen prend en compte la situation de l'établissement ainsi que le nombre d'agents absents au moment considéré.

Eu égard aux contraintes budgétaires que connaît la Région, les demandes de remplacement des agents absents pendant les deux premières semaines de juillet ont été analysées avec une attention particulière, ce qui peut expliquer que le nombre d'agents dont le contrat a été prolongé pendant cette période ait été moins important que l'an dernier.

- Budget Participatif :

Une expérimentation a été lancée sur 5 lycées, peut-on avoir un bilan sur les actions mises en place, quels sont les éventuels établissements pouvant être concernés par cette démarche ?

La démarche vise à introduire de la démocratie participative dans l'environnement scolaire, avec l'ensemble de la communauté éducative.

Elle se décompose en plusieurs temps sur un cycle de deux ans, cela afin d'alléger le dispositif. La première année, les étapes sont les suivantes : explication de la démarche aux lycées concernés, réunion n°1 visant à faire émerger des projets, instruction des projets par les services du Conseil régional, réunion n° 2 pour présenter les résultats de l'instruction et soumettre les projets au vote, validation institutionnelle. La seconde année est consacrée à la mise en œuvre des projets par les services du Conseil régional.

Le BPL a été lancé à la rentrée scolaire 2010 auprès de 5 lycées expérimentaux. Il a amené au vote de projets prioritaires pour chaque établissement. Les projets votés sont aujourd'hui terminés ou en cours d'être terminés.

La démarche a été élargie à 20 établissements supplémentaires à la rentrée 2011, soit 25 établissements dans la démarche. Les lycées étaient tous volontaires et ont été choisis afin de respecter un équilibre en typologie d'établissement (lycée, LP, EPLEFPA, EREA...) et un équilibre géographique (tous les bassins étaient représentés).

La plupart des réunions sont terminées, 250 projets ont été instruits et 3 projets maximum ont été retenus par établissement.

L'année prochaine, de nouveaux lycées entreront dans le BPL sur la base du volontariat. Les Vice-présidents en charge de la démocratie participative et des lycées souhaitent que soient pris en compte des éléments tels que la vétusté des lycées, le nombre d'élèves, l'indicateur de développement humain du territoire ou encore les éléments d'amélioration prévus dans le PPI.

L'objectif est l'élargissement progressif à l'ensemble des lycées du Nord-Pas de Calais.

- Examens Professionnels :

-Examen professionnel avec spécialité

Qu'en est-il des entretiens ? Combien de collègues ont été retenus par spécialité ?

Comme cela a été précisé aux agents, les résultats des examens professionnels d'ouvriers avec spécialité seront publiés à la fin du mois de juin.

-Examen Professionnel classique :

Une session de recrutement se tiendra-t-elle en 2012 ?

Un examen professionnel d'agent polyvalent d'entretien pourrait être organisé à l'automne.

La décision finale sera fonction des perspectives de recrutement sur le territoire régional ainsi que du nombre de lauréats de l'examen professionnel non encore nommés.

Enfin, une réunion sera organisée sur ce sujet avec l'ensemble des partenaires sociaux au mois de septembre.

- **Journée de carence :**

La journée de carence est instaurée depuis le 1^{er} janvier 2012, comment s'applique-t-elle pour les collègues qui ont des examens médicaux obligatoires et réguliers étalés sur l'année ?

Il est fait référence aux affections de longue durée (A.L.D.).

La liste des A.L.D. est fixée par le Code de la Sécurité Sociale et a été actualisée par décret en date du 24 juin 2011.

La circulaire du 24 février 2012 prévoit que « lorsque l'arrêté de travail est en rapport avec une affection de longue durée au sens de l'article L. 324-1 du Code de la Sécurité Sociale, le délai de carence ne s'applique qu'une seule fois à l'occasion du 1^{er} arrêt maladie.

Autres arrêtés :

A titre d'information, la 1^{ère} application de la journée de carence sera faite sur la paie de juin pour les agents concernés. Il y aura un message bulletin pour indiquer quelle est la date de la journée de carence. Pour mémoire, il est rappelé que l'Exécutif régional a décidé de ne pas appliquer la journée de carence aux arrêts maladie pour le 1^{er} trimestre de l'année 2012.

- **Sortie du cadre d'emplois pour les agents des EPLE :**

La CFDT demande la sortie du cadre d'emplois spécifique des agents des EPLE afin d'assurer l'équité de traitement avec les agents du siège de Région et des ports de Boulogne et Calais. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Cette solution n'est pas envisagée dans l'immédiat.

- **Attribution de postes aux agents titulaires de l'examen Professionnel :**

De nombreux collègues titulaires de l'examen professionnel, en poste sur des CDD, se voient recalés lorsqu'ils postulent sur des postes vacants dans les EPLE. Le motif évoqué est l'éloignement géographique alors que les collègues acceptent les contraintes liées aux transports.

Quelle décision allez-vous prendre vis-à-vis de ces personnes afin qu'elles trouvent un poste avant la fin de validité de l'examen Professionnel ?

Le service Emploi met tout en œuvre pour proposer aussi rapidement que possible aux lauréats des examens professionnels des postes correspondant à leurs compétences et compatibles avec leur situation personnelle (lieu de domicile notamment).

La durée de validité de l'examen professionnel (3 ans) devrait permettre d'atteindre cet objectif. Si des lauréats ne pouvaient être nommés sur des postes proches de leur domicile à l'issue de cette période, tous les postes vacants, quelle que soit leur localisation géographique seraient proposés à ces agents.

Questions de l'UNSA reçues le 13 juin 2012

- L'UNSA est confrontée au problème de gardiennage pendant les vacances scolaires dans les EPLE, nous souhaitons un éclaircissement par une note technique à ce sujet,

La réunion du 5 juillet précitée a pour ordre du jour le temps de travail des agents des EPLE et les missions particulières confiées aux agents techniques. La question du gardiennage sera donc évoquée.

- L'UNSA demande qu'une adresse email soit créée pour les agents des lycées comme cela a été fait pour les collègues des ports et du siège, La création d'adresse mail pour les agents des lycées est possible à la condition :
 - de mettre en place un dispositif de gestion permettant le suivi des mouvements des personnels (arrivées et départs), problématique de ressources humaines,
 - de vérifier les moyens d'accès pour tous (à partir des lycées et/ou du domicile des agents),
 - de mettre en adéquation les moyens (matériels, administratif et juridique) au regard des usages (locaux, ordinateurs, accès à distance, ...)
 - de mettre en place une charte déontologique des usages à l'intention des agents des lycées,
 - de communiquer et de sécuriser la communication les codes d'accès aux agents,
 - d'informer, de former et d'accompagner les agents à l'utilisation de l'outil, de les sensibiliser aux bons usages

D'un point de vue technique :

- Nécessite de mettre en place une solution de type Webmail (accès à la messagerie au travers de l'internet). Cette solution peut s'appuyer sur l'architecture Lotus existante, mais nécessite l'acquisition d'une licence par agent (coût onéreux) au regard du service souhaité.
Une solution à base de logiciel libre pourrait répondre aux besoins exprimés et aux usages, pour un coût limité. Cette solution a été mise en œuvre dans d'autres Régions et donne satisfaction.
- De faire valider les paramètres (quotas, taille des messages, ...) et les procédures de création et de clôture des boîtes, d'archivage des messages, etc.
- D'assurer au quotidien la gestion des boîtes (pleines, spamés, ...), des comptes (création, suppression, changement de nom, etc.), le support aux utilisateurs
- De mettre en place des mécanismes de gestion, d'administration et de suivi des accès afin garantir la sécurité

Remarque : les Régions qui ont mis en place des adresses de messagerie pour les agents des lycées ont fait le constat d'une utilisation très limitée, de l'ordre d'une centaine d'agents par millier créé.

- Quid des récupérations des congés non pris pour cause de maladie,

Seuls les congés annuels peuvent faire l'objet de récupérations s'ils n'ont pu être pris pour des raisons de santé. C'est pourquoi il est important de préciser dans le cadre de l'emploi du temps annuel des agents et pour chaque jour de congé de l'agent s'il s'agit d'un jour de CA, de RTT, ...

- L'UNSA souhaite que les autorisations d'absence (C.E.) des agents des lycées soient améliorées afin qu'ils puissent obtenir les mêmes avantages que les agents du siège et des ports,

La collectivité a le souci d'harmoniser les dispositions en la matière. Ce sujet pourra être évoqué dans le cadre des échanges sur le temps de travail (réunion du 5 juillet).